



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 28248

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation actuelle de la viticulture du sud de la France, et de la Drôme en particulier. En effet, la filière viticole drômoise se mobilise face à la crise qui frappe son territoire depuis de nombreuses années. Les obstacles se multiplient et pénalisent lourdement l'activité : ventes difficiles, frais de stockage de la production invendue, coûts supplémentaires liés au relogement de ces stocks pour permettre la rentrée des vendanges 2008. S'ajoutent bien entendu les pertes régulières dues aux incidents climatiques et à la persistance de virus. Dans ces conditions, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Drôme souhaite que les mesures proposées dans le cadre du plan d'aide à la viticulture « Languedoc-Roussillon » ne se cantonnent pas au seul Languedoc-Roussillon mais bénéficient également aux viticulteurs de la Drôme, eux aussi touchés par une crise qui ne connaît pas de frontières départementales. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend donner à cette proposition d'étendre le plan d'aide à la viticulture « Languedoc-Roussillon » aux viticulteurs de la Drôme.

Texte de la réponse

La situation du marché du vin est aujourd'hui contrastée. Si la faible récolte de l'année 2007 et les mesures de distillation de 2006 ont permis, à l'automne 2007, des signes encourageants d'une reprise des cours des vins, depuis le mois de mars 2008, les prix des vins de table et des vins de pays rouges stagnent, voire baissent. L'inquiétude dans certains vignobles s'explique en partie par la dégradation des relations contractuelles entre l'amont et l'aval, aboutissant à une baisse des prix alors que les stocks restent relativement faibles. Une large concertation avec les producteurs a été menée et diverses mesures en faveur des producteurs ont été prises parmi lesquelles l'examen bienveillant des demandes d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2007 et la reconduction au cas par cas de cette mesure pour l'année 2008 ; la prise en charge totale ou partielle des cotisations sociales des exploitants dans les situations les plus difficiles ; l'adoption d'un amendement gouvernemental à la loi de modernisation de l'économie visant à rendre obligatoire le versement d'un acompte de 15 % au moment de la signature du contrat, et une réduction du délai de paiement de soixante-quinze à soixante jours ou quarante-cinq jours fin de mois après le retrait du vin ; la mise en place d'un groupe de travail pour clarifier et sécuriser l'encadrement de la promotion et de la publicité des boissons alcooliques par internet. Le président de ce groupe de travail remettra au Gouvernement une proposition législative avant la fin de l'été. Ces mesures traduisent la volonté du Gouvernement d'accompagner les viticulteurs et la filière viticole dans ses difficultés. Bien que largement inspirées par l'examen de la situation particulièrement préoccupante du Languedoc-Roussillon, elles sont d'application sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs dans le cadre de la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, diverses mesures sont prévues pour redonner de la compétitivité à la filière et reconquérir des parts de marché. L'enveloppe réservée à la France pour le financement des mesures s'élèvera à plus de 172 millions d'euros en 2008-2009 dont 60 millions réservés pour la restructuration du vignoble et 50 millions pour le financement des investissements et la promotion dans les pays tiers. Cette enveloppe atteindra 280 millions en 2011-2012. Enfin, conformément à la demande du

Président de la République, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mené à bien, avec la profession vitivinicole, la réflexion qui a conduit à l'élaboration d'un vaste plan à cinq ans de modernisation de la viticulture française. La mise en oeuvre de ce plan conduira à assouplir les contraintes administratives et réglementaires pour la production de nos vins, et à donner plus de responsabilités aux organisations professionnelles de la filière. Les interprofessions voient ainsi leur rôle renforcé pour la gestion des marchés, et les décisions sont déconcentrées au niveau des conseils de bassin et des comités régionaux de l'Institut national des appellations d'origine et de la qualité (CRINAO) pour plus de réactivité.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28248

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6455

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7759